Dépôt Légal Février 2011

22 novembre 2013

Bulletin de santé du végétal N°1

RÉGION GUADELOUPE

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Données : Juillet à Octobre 2013

Filière diversification végétale

ÉCOPHYTO RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Dans ce numéro :

- **Le temps durant les suivis**
- **Le Charançon de la patate douce et**
- **L'Anthracnose de l'igname: Des conditions favorables à leur développement aux pratiques pouvant limiter leur impact.**

Mais aussi : la situation des parcelles observées vis-à-vis de ces 2 Nuisibles

- **Quel type de parasites doivent faire l'objet d'une lutte obligatoire ?**

La Note Nationale nous en dit plus

Responsables de la rédaction :
Lucie AURELA
Mail : aurela.fredon971@orange.fr

Christina JACOBY-KOALY
Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr

FREDON Guadeloupe
Jardin d'Essais
BP 180
97182 ABYMES CEDEX
Tél. : 0590 23 93 34
Fax : 0590 28 54 07

Comité de rédaction :
CTCS – F. GROSSARD
INRA – S. GUYADER
SICA LPG – M. HERY
DAAF/SPAVE – K. LOMBION et E. CABIROL
Chambre d'Agriculture – J. OSSEUX
CIRAD – JH. DAUGROIS

Toutes les éditions du BSV Guadeloupe sur :
http://www.ctics-gp.com/
http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal

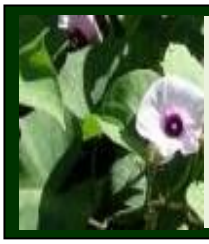

CULTURES VIVRIERES

Le Résumé de situation de quelques ravageurs Au sein des parcelles observées

Nuisible	Photos du nuisible	Statut Observations / Niveau de présence
Charançon de la patate douce *Cylas formicarius* Crédit photo : http://transfaire.antilles.inra.fr/spip.php?article61		**Présence**
Anthracnose de l'igname *Colletrotrichum gloeosporioides* Crédit photo : FREDON Guadeloupe		**Présence**

Niveau de présence : Aucun / Faible / Moyen / Fort

METEO en GUADELOUPE

Résumé du mois de Juillet: Au cours de ce mois de juillet, une alternance assez régulière entre des journées humides liées aux passages des ondes, des jours secs et brumeux, et enfin des jours où soleil et averses se côtoient, avec parfois de fortes pluies localisées.

Résumé du mois d'août: C'est un temps humide qui a dominé au cours de ce mois. Les cumuls mensuels de pluie sont supérieurs à la normale sur la plupart des secteurs : l'excédent est voisin de 30 % sur le sud Basse-Terre et à Marie-Galante, il atteint 44% à la Désirade, 37% à Petit-Canal, 20% à St-François, à Ste Anne et au Raizet, 14% à Ste-Rose. Les cumuls sont proches de la normale aux Abymes et légèrement déficitaires du côté de Pointe-Noire et de Petit-Bourg.

Résumé du mois de septembre: Ce mois de septembre s'est montré bien atypique, non seulement par l'absence (ou presque) de phénomène cyclonique sur nos îles, mais aussi par le peu de pluie qu'ont apporté les ondes et autres orages isolés. Le déficit en pluie qui atteint seulement 10% au Moule ou à Grand-Bourg, s'élève pour atteindre 30% à Pointe-Noire, Ste-Rose et Petit-Canal, et à 50% pour Basse-Terre.

Résumé du mois d'octobre: Après un mois de septembre très sec, on retrouve un mois d'octobre plus humide de par la fréquence des averses mais les quantités d'eau apportées sont légèrement inférieures ou proches des normales mensuelles : cumul mensuel conforme aux normales pour Basse-Terre et La Désirade, léger excédent à Gourbeyre (Gros Morne), déficit de l'ordre de 20% au Moule, à Ste-Anne et à Grand-Bourg, déficit de 30% à Petit-Bourg (Inra).

Source : http://www.meteo.gp

Charançon de la patate douce
Cylas formicarius (Fabricius)

1

Larves du charançon de la patate douce

2

Charançon de la patate douce

3

Dommages aux tubercules de patate douce causée par l'alimentation des larves du charançon de la patate douce

4

Hôte potentiel du charançon *Ipomoea pes-capreae* subsp. *brasiliensis* (L.) Ooststr.
http://www.biusante.parisdescartes.fr/sbf/diap

Le charançon de la patate douce:

Fréquence des observations : Tous les 15 jours

Type et modalité d'observation :
Il s'agit de disposer un piège à phéromone par parcelle. Puis,

- d'intégrer des notations de dégâts sur tubercules.
- d'évaluer le rendement des parcelles suivies
- de modifier le positionnement des pièges sur la parcelle.

Données : Comptage des adultes

Le ravageur et ses conditions de développement

Découvert en Guadeloupe en 1999, *Cylas formicarius* Fabricius **(insecte volant)** est un charançon de la famille des *Brentidae* (Ordre : *Coleoptera*). C'est le plus important ravageur connu sur patate douce (*Ipomoea batatas).* Il peut également être hébergé sur une mauvaise herbe du littoral, la « patate bord de mer » (*Ipomoea pes-capreae*).

Biologie de l'insecte :
Taille : **5 mm de long**
Durée cycle : **60 jours**
Durée vie d'adultes : **3 mois**
Femelle ponds environ **250 œufs**

Les dégâts causés :

Les femelles perforent les tiges et les tubercules afin d'y déposer leurs œufs. Après éclosion, les larves creusent des galeries surtout dans les tubercules, ce qui les déprécie.

De fortes attaques du charançon peuvent détruire entièrement une récolte.

Les bonnes pratiques

- Utilisation de boutures saines ;
- Après récolte, ramasser puis brûler tous les vestiges de la culture ;
- Rotation des cultures. Exemple : précédent cultural canne-à-sucre.

Source texte : http://transfaire.antilles.inra.fr/IMG/pdf/Poster.pdf
Photographie (1, 2 et 3) par James Castner, Université de Floride.
http://entnemdept.ufl.edu/creatures/veg/potato/sweetpotato_weevil.htm

Culture vivrière

RÉGION GUADELOUPE

Résultats du suivi : Charançon de la patate douce *Cylas formicarius* (Fabricius)

Forte population de charançons observée sur deux parcelles de la Grande-Terre

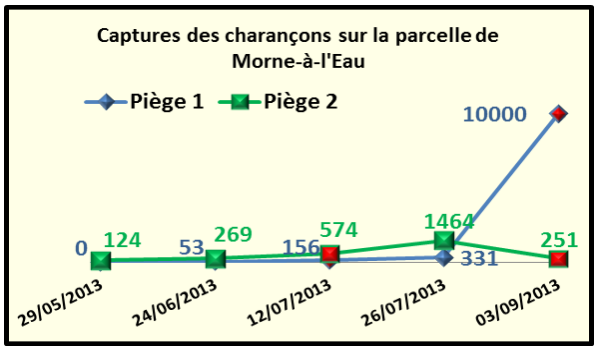

Pièges installés le 15/04/2013
Parcelle suivie depuis 2012
Le nombre de charançons présents sur la parcelle de Morne-À-L'eau est très important.
Au piège 1, il apparait un pic important lors du dernier relevé (**10 000 charançons).**

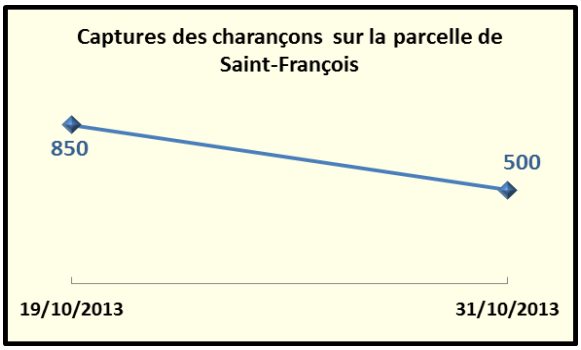

Pièges installés en semaine 40
Parcelle suivie depuis 2012
La population de charançons présente sur cette parcelle est très importante.

Population moyenne de charançon observée sur trois parcelles du réseau

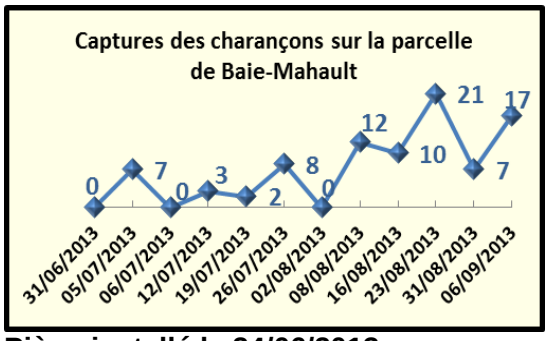

Piège installé le 24/06/2013
Nouvelle parcelle suivie
On constate une augmentation variable, tout au long des suivis, du nombre de captures.

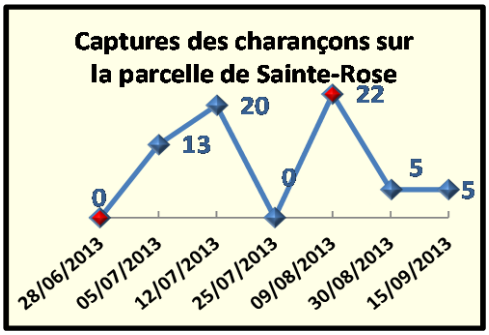

Piège installé en semaine 25
Parcelle suivie depuis 2011
La capture des adultes est très variable sur cette parcelle.

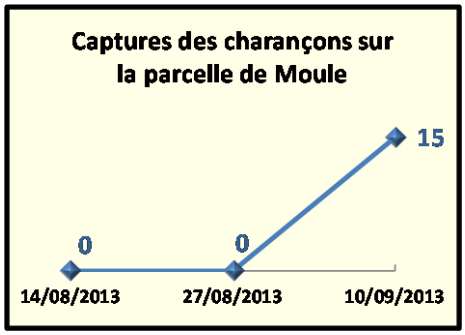

Piège installé le: 06/08/2013
Nouvelle parcelle suivie
La présence du charançon s'est confirmée au dernier relevé, 15 adultes ont été capturés.

Faible population de charançon observée sur les parcelles de Marie-Galante et de Goyave

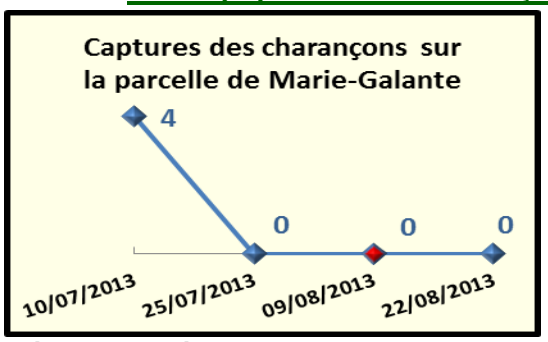

Piège installé le 21/06/2013
Parcelle suivie depuis 2011
Très peu de captures sur la parcelle de Marie-Galante.
Sur les derniers relevés : pas de charançons capturés.

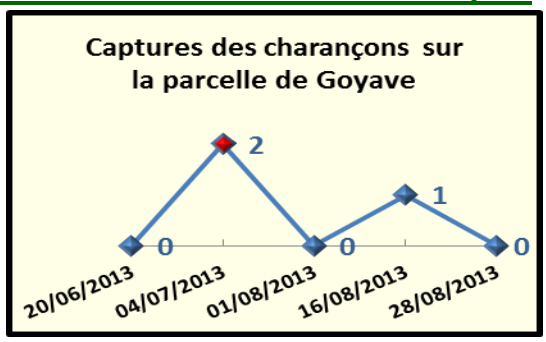

Piège installé le 10/06/2013
Parcelle suivie depuis 2011
Le nombre de charançons capturés sur cette parcelle reste faible (<2), au fil des suivis.

◆ ⇔ Changement de phéromone dans les pièges

Les parcelles d'observation situées dans les commune de Morne-À-L'eau et de Saint-François présentent un fort taux de capture de charançons.

L'anthracnose de l'igname
(*Colletotrichum gloeosporioides*)

1

Symptôme sur feuille

2

Symptôme au champ

3

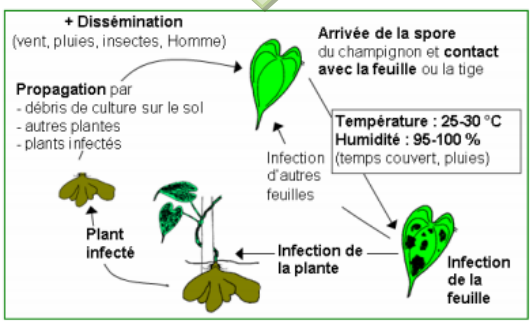

Cycle de l'anthracnose (d'après Toribio, INRA)

Source : http://transfaire.antilles.inra.fr/IMG/pdf/FTE-2005-URPV_UPROFIG_Anthracnose-2.pdf

Crédits photos : FREDON Guadeloupe

L'anthracnose de l'igname

Fréquence des observations : Tous les mois

Type et modalités d'observation :
Il s'agit de mettre en place des placettes fixes d'environ 60cm de côté sur la parcelle.

Environ 4 placettes disposées sur la parcelle de façon à la quadriller au mieux.

Données :
- La première est l'absence ou la présence de la maladie au sein de la placette
- La seconde étant le niveau de sévérité de la maladie, en lien avec le niveau d'infestation.

L'agent pathogène et ses conditions de développement

Les attaques sont plus importantes sur les jeunes feuilles : **forte sensibilité de la plante entre la levée et 4 mois après levée.**
Les conditions de développement du champignon : **humidité et température élevées, donc en saison des pluies (juillet - décembre).**
Possibilités de conservation du pathogène dans les sols sur les résidus de culture. Propagation à partir des plants infestés, dissémination par la pluie, le vent et les passages entre zones contaminées et zones saines.

Les symptômes et dégâts causés :

Apparition sur feuilles de taches brunes irrégulières entourées d'une marge plus claire, puis noircissement des tâches et développement de nécroses. Puis, flétrissement partiel ou total de la plante.
A terme, la maladie peut causer la mort des plantes et la destruction rapide de la culture en fonction des conditions climatiques et de la sensibilité des variétés.

Les bonnes pratiques

Utiliser des plants sains.
Utiliser des variétés résistantes : *D. alata* (Belep, Kinabayo, Oriental et Boutou) ; toutes les *D. cayenensis-rotundata* (Grosse Caille, Igname Jaune) et toutes les *D. trifida* (Cousse Couche blanche, Cousse Couche violette, INRA 5-20, marché de St Laurent) : feuilles peu réceptives.
Planter dans un sol sain (rotations ; destruction des débris de récolte).
Associer plusieurs espèces ou variétés, les sensibles avec des résistantes.
Limiter l'humidité.
Eviter l'enherbement, également sur les bordures de la parcelle.
Planter le plus tôt possible, ce qui permet d'avoir des plantes moins réceptives (feuilles plus âgées) au moment des attaques.
Surveiller les débuts d'attaque : supprimer et brûler les feuilles et tiges attaquées.
Bien alimenter : apports minéraux et organiques soignés.

Résultats du suivi : L'anthracnose de l'igname (*Colletotrichum gloeosporioides*)

Suivi des observations de l'anthracnose sur igname :

Date d'observation	Variété 1	Sévérité 1	Variété 2	Sévérité 2	Variété 3	Sévérité 3	Variété 4	Sévérité 4
ANSE-BERTRAND – Date installation des quadrats : 19/07/2013								
30/07/2013	Pakala	0	Pakala	0	Kabusah	0	Goana	0
12/08/2013	Pakala	0	Pakala	0	Kabusah	0	Goana	0
27/08/2013	Pakala	0	Kabusah	0	Kabusah	0	Goana	0
09/09/2013	Pakala	**1**	Kabusah	**1**	Kabusah	0	Goana	0
MORNE-A-L'EAU – Date installation des quadrats : 18/07/2013								
12/08/2013	Goana	0	Kabusah	0	Américanos	0	Goana-Kabusah	0
28/08/2013	Goana	0	Kabusah	0	Américanos	0	Goana-Kabusah	0
11/10/2013	Goana	**1**	Kabusah	0	Américanos	0	Goana-Kabusah	0
SAINTE-ROSE – Date installation des quadrats : 26/07/2013								
18/07/2013	Américanos	0	Américanos	0	Kabusah	0	Kabusah	0
09/08/2013	Américanos	0	Américanos	**2**	Kabusah	0	Kabusah	0
30/08/2013	Américanos	**1**	Américanos	**4**	Kabusah	0	Kabusah	0
16/09/2013	Americanos	**2**	Americanos	**4**	Kabusah	0	Kabusah	0
30/09/2013	Americanos	**2**	Americanos	**4**	Kabusah	0	Kabusah	0

A l'installation des quadrats, les parcelles situées sur les communes d'Anse-Bertrand, Morne-à-l'Eau et Sainte-Rose sont respectivement âgées de 2,5 - 0,5 et 1 mois.

La pression parasitaire est faible sur les parcelles d'Anse-Bertrand et de Morne-à-l'Eau.

Sur la parcelle de Sainte-Rose, au fil des suivis, augmentation de la surface foliaire atteinte par l'anthracnose, sur la variété « Américanos ».
Au dernier relevé, la surface foliaire atteinte aux quadras 1 et 2, sont respectivement de 7 et 30%.

Afin d'évaluer, le niveau d'infestation, un indice de sévérité est attribué aux feuilles atteintes dans chaque quadrat équivalent à un pourcentage de surface foliaire nécrosée :

Indice de la sévérité	Surface foliaire atteinte (%)
0	Absence
1	1%
2	7%
3	15%
4	30%
5	50%
6	60%
7	70%
8	80%
9	90%
10	100%

Tab : Surface foliaire atteinte

Le suivi a concerné trois parcelles.
On constate, une augmentation des surfaces foliaires atteintes dans les différentes parcelles.
Une vigilance doit être portée en cette période de conditions favorables au bon développement du champignon (juillet à décembre).

Animateur-filière du réseau culture vivrière : Yann ALEXANDRINE (Chambre d'agriculture) - Mél. **: alexandrine_yann@yahoo.fr**

Note nationale BSV

Les parasites de lutte obligatoire en épidémiosurveillance végétale

Méthodologie de signalement d'une détection ou suspicion d'organisme nuisible réglementé dans le cadre de l'épidémiosurveillance des cultures

Instruction présentée au comité nationale d'épidémiosurveillance en septembre 2011.
Crédits photos : DGAI-SDQPV et OEPP (*D. suzukii, VMPép, T. absoluta, C. michiganensis* subsp. *Sepedonicus*).

A l'occasion des observations réalisées dans le cadre des réseaux d'épidémiosurveillance des cultures mis en place dans le cadre de l'axe 5 du plan Ecophyto, un observateur peut être confronté à une suspicion de présence d'un organisme nuisible (ON) soumis à des mesures de lutte obligatoire (ou « organisme nuisible réglementé », ONR).

Il existe 3 types d'ONR :

- ON contre lesquels la lutte est systématiquement obligatoire, de façon permanente sur tout le territoire (ex. feu bactérien des rosacées *Erwinia amylovora*, capricorne asiatique *Anoplophora glabripennis*, flétrissement bactérien de la pomme de terre *Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus*).

- ON contre lesquels la lutte est obligatoire de façon permanente sur tout le territoire sous certaines conditions (ex. virus de la mosaïque du pépino rendu de lutte obligatoire sur semences et plants de tomate par arrêté ministériel)

- ON contre lesquels la lutte peut être rendu obligatoire sous certaines conditions par arrêté préfectoral (ex. eutypiose de la vigne *Eutypa lata* rendu de lutte obligatoire dans certains départements par arrêtés préfectoraux*)*

Les ON émergents non réglementés par l'Union européenne, mais figurant sur les listes de l'OEPP (ex. mineuse de la tomate *Tuta absoluta*, drosophile asiatique des fruits *Drosophila suzukii*) figurent dans cette dernière catégorie.

1

2

3

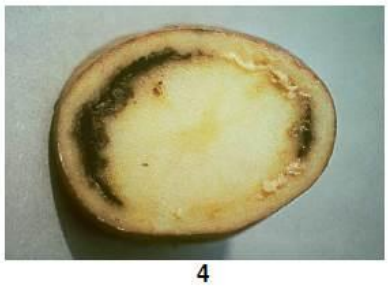
4

Photo n°1 : Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*), imago.

Photo n°2 : Feu bactérien des Rosacées (*Erwinia amylovora*) sur la plante d'ornement *Cotoneaster lacteus.*

Photo n°3 : Drosophile asiatique des fruits (*Drosophila suzukii*) au stade adulte, ravageur émergent, détecté officiellement en France depuis 2010.

Photo n°4 : Flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis* subsp. *sepedonicus*), anneau brun vasculaire sur un tubercule en coupe.

Mode opératoire à suivre par l'observateur pour signaler une présence ou une suspicion d'ONR dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance mis en place par l'axe 5 d'Ecophyto.

1. Si l'ONR est endémique et notifié à la Commission européenne (ex. mildiou du tournesol, flavescence dorée de la vigne, feu bactérien des rosacées, sharka des Prunus), et s'il figure dans un protocole d'observation pour la région concernée après accord du CRE et de la DRAAF

→ le suivi est réalisé de façon active et toute détection ou suspicion doit faire l'objet d'une information transmise à l'animateur-filière, et au SRAL via la base de données EPIPHYT. La communication est possible dans le BSV, sous réserve de l'accord de la DRAAF-SRAL.

2. Dans tous les autres cas :

→ Information confidentielle, transmise uniquement au SRAL, aucune communication dans les BSV.

5

6

7

Photo n°5 : Symptômes du *Pepino mosaic virus* (VMPép), maladie véhiculée sur tomate par des moyensmécaniques.
Photo n°6 : Chenille mineuse de la tomate (*Tuta absoluta*), ravageur émergent, détecté en France depuis 2008.
Photo n°7 : Mildiou du tournesol (*Plasmopara halstedii*), fructification du champignon face inférieure d'une feuille.

8

9

Photo n°8 : Cep atteint par l'eutypiose, maladie du bois causée par le champignon *Eutypa lata.*
Photo n°9 : Flavescence dorée de la vigne, maladie phytoplasmique transmise par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Textes législatifs et réglementaires de référence :

- Surveillance et déclaration : art. L.201-7 à L.201-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux responsabilités des personnes autres que l'Etat dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires. **La déclaration de détection ou de suspicion d'un ONR auprès du SRAL est une obligation législative que les observateurs doivent respecter en toute circonstance.**

- Biovigilance : art. L251-1 et L251-2 du Code rural et de la pêche maritime relatifs à l'organisation de la surveillance biologique du territoire.

- Lutte obligatoire : art. L251-3 à L251-11 du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux mesures de protection contre les organismes nuisibles ; arrêté ministériel du 31 juillet 2000 modifié établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire.

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

FREDON Guadeloupe

Agricultures & Territoires Chambre d'Agriculture Guadeloupe

Ce bulletin est produit à partir **d'observations ponctuelles**. **S'il donne une tendance de la situation sanitaire** régionale, celle-ci ne **peut être transposée telle quelle à la parcelle**. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.